

Barème des honoraires – Agence de Cannes

Nos honoraires s'entendent toutes taxes comprises (TTC), au taux actuel de TVA de 20 %, sauf mention contraire.

VENTE

- Vente d'appartement ou de villa :
- 5 % HT du prix de vente, soit 6 % TTC.
- Vente de terrain :
- 8,33 % HT du prix de vente, soit 10 % TTC.

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée au mandat.

LOCATION SAISONNIÈRE

- Honoraires d'agence :
- 20,83 % HT, soit 25 % TTC du montant total du loyer.
- Les honoraires sont à la charge du locataire, sauf stipulation contraire au contrat.

GESTION ET PROPERTY MANAGEMENT

- Gestion locative et management de propriété :
- Honoraires établis sur devis personnalisé, selon la nature des services demandés.